

■ MAREIL-MARLY

Le maire a fait voter une baisse de sa rémunération

Le nouveau maire de la ville, Dominique Lafon, a fait voter une baisse de sa rémunération de 20 %.

« Les indemnités sont destinées à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat. Leurs montants sont proportionnels à la taille des municipalités », a expliqué le nouvel homme fort de la commune. Dominique Lafon a invité les élus mareillois à « reconduire les mêmes montants pour les maires adjoints ainsi que pour les conseillers municipaux délégués ». L'édile a demandé aux représentants du conseil municipal de valider une baisse de 20 % de ses indemnités par rapport à ce qui se pratiquait auparavant. Dominique Lafon a expliqué ensuite pourquoi il « existe une différence entre les indemnités versées à deux conseillers municipaux délégués ».

Un pourcentage prélevé pour une retraite complémentaire

« Les maires, maires adjoints et conseillers municipaux délégués peuvent de-



Dominique Lafon, qui exerce également l'activité de médecin, a décidé de diminuer sa rémunération.

mander à bénéficier d'une cotisation servant à financer une retraite complémentaire. » La nouvelle équipe municipale a alors proposé aux élus de verser cette cotisation. « Quand un élu souhaite le faire, un pourcentage de ses revenus est prélevé à cet effet. La mairie est obligée de compléter cette somme... Nous sommes d'accord afin que des élus profitent de ce système mais nous retrans-

chons la part payée par la commune du montant de l'indemnité. Cela explique la différence entre les indemnités de deux conseillers municipaux délégués... », a continué Dominique Lafon, sans dévoiler les montants exacts de ces rémunérations. La délibération a été adoptée à l'unanimité par les élus qui n'ont pas posé de questions.

S.R.

■ CH De pér

Des « A
tifs » so
jeunes
la place
« Temps

La com
niser des
Des Temp
(Tap), grat
place un
vendredi,
scolaire ét
mi-journé
et jeudis,
inscrire les
payante d
Cette acti
parallèle
et de l'ét
la semaine
municipal
primer. C
cès auprès
a alors ré
projet éd
de prop